

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1153

présenté par
M. Vercamer

ARTICLE 27

À l'alinéa 15, substituer à l'année :

« 2021 »

l'année :

« 2020 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est d'accélérer la généralisation du dispositif IFAQ en y intégrant le secteur de la psychiatrie dès janvier 2020, au lieu de janvier 2021. C'est une volonté exprimée par les fédérations hospitalières et conforme aux annonces présentées dans le plan Ma Santé 2022 qui a pour objectif d'élever la psychiatrie et la santé mentale au rang des priorités de santé publique.